

L'OMOSC (Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada) est la voix des musiciens d'orchestre professionnels canadiens. Sa mission consiste à maintenir et à améliorer les conditions de travail des musiciens d'orchestre professionnels du Canada, à favoriser la communication entre ses membres et à promouvoir les intérêts de la communauté culturelle canadienne.

## La conférence 2010 de l'OMOSC

– Robert Fraser

Cette année, la conférence annuelle de l'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada (OMOSC) a eu lieu au Holiday Inn du centre-ville à Montréal, Québec, du 11 au 15 août. Ce choix était particulièrement intéressant, car le côté est de l'hôtel surplombe le chantier de construction de l'Adresse symphonique, demeure future de l'Orchestre symphonique de Montréal et de l'Orchestre Métropolitain. C'est excitant de voir cette salle, qui ouvrira ses portes en septembre 2011, prendre forme. La section locale 406 (Montréal, Québec) et les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal ont gracieusement offert les activités d'accueil.



Les participants à la conférence sont reçus par la section 406.

La défense de nos intérêts a été l'un des thèmes clés de la conférence de cette année. Nous avons notamment entendu une perspective binationale en matière de promotion des arts avec des présentations de Randy Cohen, d'Americans for the Arts – qui avait d'ailleurs pris la parole peu de temps avant à la conférence de l'ICSOM – et d'Alain Pineau, de la Conférence canadienne des arts (CCA). L'histoire de la CCA remonte aux années 1940; les efforts de cette organisation ont contribué à la création du Conseil des arts du Canada, notre organisme indépendant d'attribution de financement par les pairs, lui-même financé par le gouvernement fédéral. Ce fut intéressant d'entendre les deux intervenants le même jour, l'un présentant la recherche exhaustive et les stratégies du lobby américain pour les arts, et l'autre, une

perspective historique du lobby canadien ainsi que ses priorités actuelles. Toujours la même journée, nous avons également entendu la directrice générale d'Orchestres Canada, Katherine Carleton, de même que Daniel Swift, un agent du Conseil des arts du Canada.

Comme suite à toutes ces discussions, l'OMOSC fera équipe avec la FAM dans plusieurs dossiers de lobbying : amélioration des politiques en matière de transport des instruments sur les avions des lignes canadiennes, augmentation du financement du Conseil des arts, modifications à la Loi sur le droit d'auteur visant à augmenter les revenus provenant des droits voisins et les efforts habituels de promotion de nos intérêts dans nos propres villes et provinces.

Les dirigeants et le personnel de la FAM sont venus offrir leur participation habituelle à la conférence. Nous sommes très heureux que le président nouvellement élu, Ray Hair, ait pu être des nôtres pour sa première visite canadienne et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec lui dans les mois à venir. Bill Skolnik, le vice-président du Canada, quant à lui, a été présent tout au long de la conférence. Une mesure adoptée au congrès de la FAM nous permet désormais de porter le nom de Fédération canadienne des musiciens (FCM) pour nos activités au Canada. Bill a fait le point sur les initiatives de la FCM, y compris sur les ententes en matière de nouveaux médias, le lobbying continu relatif aux difficultés que connaissent les Canadiens à travailler aux États-Unis, le dossier des droits voisins et nos coalitions avec d'autres syndicats de travailleurs.

Nous avons également profité d'excellentes présentations du personnel de notre propre Division des services symphoniques, notamment du directeur, Mark Tetreault, et du directeur associé, Bernard LeBlanc. David Herring, avec lequel nous avons échangé en téléconférence, nous a présenté les nouveaux outils de notre tableau des salaires, désormais offert en ligne. Notre propre conseiller juridique, Michael Wright, nous a entretenus sur la question de la révision par les pairs, et a coanimé l'atelier sur les orchestres en négociation avec Mark Tetreault. Les comités de révision par les pairs constituent une réalité assez nouvelle dans les orchestres canadiens et, en conséquence, il y a peu de jurisprudence sur la question. La référence la plus proche se trouve dans le milieu universitaire, et Michael Wright nous a cité plusieurs exemples de la jurisprudence qui y est associée. À retenir en particulier, l'importance d'établir des normes, des politiques et des procédures pour la révision, car les arbitres concentrent généralement leur attention sur la procédure plutôt que sur le résultat. On encourage les

musiciens à défendre un collègue, même le plus mauvais, s'il y a eu traitement inéquitable.

Le fonds AFM-EPW Fund, (Canada), nous a offert une présentation actuarielle de notre caisse de retraite similaire à celle entendue à la conférence de 2007, à Québec. Donnée par Geneviève Lussier, une des actuaire locales de la Caisse, ce fut une excellente introduction pour les délégués auxquels M<sup>me</sup> Lussier leur a expliqué les différents types de fonds de pension et les méthodes d'évaluation auxquelles les actuaire ont recours pour évaluer la santé à long terme du fonds. On nous a également présenté le nouveau nom du fonds : Caisse de Retraite des musiciens du Canada/Musicians' Pension Fund of Canada.

Comme toujours, les délégués ont présenté leurs rapports annuels en table ronde, et une journée complète de la conférence a été consacrée aux questions qui ont émergé des rapports ou qui sont de longue durée et doivent être re-discutées annuellement. En voici quelques exemples : ententes relatives aux enregistrements d'archives et aux nouveaux médias, enjeux de santé et de sécurité au travail, le réseautage par la voie des médias sociaux, les problèmes d'immigration que vivent les non-Canadiens qui joignent les rangs de nos orchestres, le statut et les conditions de travail des musiciens surnuméraires, les programmes d'orientation pour les nouveaux musiciens et, bien sûr, les domaines mentionnés précédemment dans lesquels l'OMOSC fait la promotion de nos intérêts. Nous avons également entendu nos amis de l'ICSOM et de la ROPA, et nous sommes joints à eux dans leur appui aux orchestres de nos associations-sœurs en ces temps difficiles, particulièrement le Detroit Symphony Orchestra.

### Citations de la conférence

Bill Skolnik : « J'aimerais bien avoir un OMOSC pour les musiciens rock, jazz, folk, et de chambre. Ces musiciens sont dominés par les producteurs ».

Il est 19 h le samedi soir, nous sommes tous fatigués et avons faim. Francine passe vaillamment au crible la liste des sujets de conférence. La prochaine question sur la liste : l'apathie. Dit Francine : « faisons l'apathie demain ».

### Le mot de la rédactrice

– Barbara Hankins

Que peuvent bien accomplir 25 à 40 personnes assises dans une même pièce pendant cinq jours à parler et à écouter? Les délégués et les membres de l'exécutif travaillent fort à la conférence et gagnent incontestablement leur voyage toutes dépenses payées, qui est financé par vos cotisations syndicales et de l'OMOSC. Ils rient souvent, parfois ils laissent échapper une larme ou deux. Parfois le regard se fait vitreux sous l'effet du décalage horaire ou des discussions tardives dans la chambre d'accueil. Souvent, ce qui s'y accomplit ne prend forme qu'au retour des délégués chez eux. Car ils continuent de vous représenter tout au long de l'année par exemple en distribuant ce bulletin, en

faisant le suivi des évaluations des chefs auprès de la direction et en participant aux discussions en ligne. À l'heure actuelle, vous avez déjà reçu le rapport de votre délégué sur la conférence, et une partie du contenu de cette édition d'*Una Voce* vous sera déjà familier. Nous y présentons essentiellement des résumés des interventions de nos conférenciers invités sur le thème de la promotion de nos intérêts, ainsi que des conseils sur la rédaction de votre propre lettre de représentation.

Au nom de tous les membres de l'OMOSC, David Brown a écrit une excellente lettre au président du conseil du Detroit Symphony que nous incluons dans ces pages avec une réponse et des nouvelles récentes de Shelley Heron, hautboïste au DSO.

L'article de Len Leibowitz a été écrit il y a bien des années, mais il soulève des questions relatives aux comités de révision par les pairs – qui ont fait l'objet de discussions approfondies à la conférence cette année – qui sont encore d'actualité.

Nous vous encourageons à lire votre bulletin attentivement afin d'en savoir davantage sur les activités de l'OMOSC et sur ce que vous pouvez faire pour y participer.

## Objectif promotion : le lobbying à l'avant-scène

– Matt Heller

Nos orchestres soulignent régulièrement la contribution de leurs gouvernements et de leurs communautés à leur financement, et avec raison, mais ceux qui se battent pour l'obtention de ce financement, eux, obtiennent très peu de reconnaissance. À la conférence de Montréal, les délégués ont entendu plusieurs de ces personnes : Katherine Carleton, directrice générale d'Orchestres Canada (OC); Alain Pineau, directeur national de la Conférence canadienne des arts (CCA) et Randy Cohen, vice-président, Local Arts Advancement, Americans for the Arts (AFA), qui a donné un discours principal des plus intéressants et rassembleurs. Ensemble, ils nous ont brossé un portrait nuancé de nos priorités et de nos défis sous le gouvernement actuel, et présenté de nombreux moyens pour les musiciens de se joindre individuellement au combat pour la défense de nos intérêts.

### Nos priorités

Alain Pineau décrit la CCA comme un « réseau des réseaux » réunissant les organismes artistiques de toutes les disciplines, des troupes de danse aux musées d'art. Les promoteurs des arts, nous a-t-il indiqué, tentent de se concerter afin de travailler sur les enjeux qui importent le plus aux artistes canadiens et qui présentent les meilleures chances de réussite. En haut de la liste figure, bien sûr, le financement du Conseil des arts du Canada, de la SRC/CBC ainsi que des programmes provinciaux de subventions aux arts. Comme nous l'a dit Daniel Swift, agent pour la musique au Conseil

des arts, le financement du CAC est resté stable, mais il n'y a «rien à l'horizon qui laisse présager l'octroi de fonds supplémentaires». Pour obtenir davantage de fonds, il semble que nous ayons à mieux convaincre le public de la valeur du financement des arts. C'est pourquoi Alain Pineau a retenu comme thème pour la conférence nationale sur les politiques de ce mois-ci «Les artistes : moteurs de l'économie de la création?».

Le Parlement examine actuellement le projet de loi C32, sur le droit d'auteur, qui pourrait avoir des effets dramatiques sur cette économie de la création. La question qui se pose, c'est de savoir si, en cette ère de consommation des médias par Internet, nous aurons encore un modèle qui sera avantageux pour les producteurs de contenu. Alain Pineau s'oppose aux exemptions qui figurent dans le projet de loi, y compris l'« exemption YouTube », qui permet l'adaptation de contenu.

Notre vice-président, Bill Skolnik, et la FAM font également des représentations sur cette question et particulièrement au sujet de la redevance imposée sur les supports vierges et aux fournisseurs d'accès Internet (FAI). Pour le moment, la loi canadienne ne prévoit de redevance que sur les CDs et DVD vierges, même si les disques durs d'ordinateur et les lecteurs MP3 les ont largement remplacés comme technologie de stockage de la musique, ce qu'ils permettent de faire en quantité industrielle, sans verser de redevances. Les FAI transfèrent également des quantités énormes de contenu frappé de droits d'auteur sans aucune forme organisée de surveillance ou de rémunération des producteurs de ce contenu. En Europe, les FAI ont l'obligation de faire respecter les droits d'auteur, ce qui permet de mieux protéger leurs industries de la création.

D'autres points à défendre incluent les incitatifs fiscaux pour les dons; une nouvelle initiative en matière de tourisme pour remplacer PromArts, qui a expiré récemment; le resserrement des règles d'attribution des permis de travail qui compliquent l'engagement de musiciens étrangers et la propriété étrangère de la diffusion par satellite et des télécommunications. Alain Pineau a insisté sur l'importance de garder nos médias entre mains canadiennes et de maintenir une réglementation qui favorise le contenu canadien. En effet, sans une telle réglementation, nous érigeons une infrastructure pour ensuite nous noyer dans un océan de contenu étranger. Et, bien sûr, l'abandon du questionnaire long de recensement aura un effet sur toutes ces questions, car cette mesure met en péril la capacité des organismes artistiques à faire valoir pleinement leur poids économique.

### Se joindre au combat

Alain Pineau nous a bien fait comprendre que nous vivons une période difficile en matière de défense de nos intérêts, car le gouvernement actuel nous voit d'un œil sceptique, percevant nos efforts comme du lobbying en faveur d'intérêts particuliers. Dans un tel climat, il est essentiel de définir les arts comme une cause d'intérêt général qui profite d'un large appui de tous les milieux.

Randy Cohen d'Americans for the Arts (AFA ([www.americansforthearts.org](http://www.americansforthearts.org))) nous a expliqué de façon très convain-

cante pourquoi le financement des arts devrait toujours faire partie de la solution, quel que soit l'état de l'économie.

Une étude réalisée par les AFA a évalué à 166 milliards de dollars le poids économique des organismes artistiques et de leurs auditoires. La part du tourisme culturel est particulièrement significative : 30 % des membres d'auditoire proviennent de l'extérieur du comté et dépensent généralement deux fois plus dans les restaurants, les hôtels et les autres commerces locaux. Cohen nous a encouragés à parler à nos gens d'affaires locaux tels que les propriétaires de restaurants, de bars et de boutiques pour les encourager à faire passer le message voulant que les arts sont essentiels pour leurs petites entreprises. Les grandes entreprises, que toute ville souhaite attirer sur son territoire, ont grandement avantage à promouvoir une vie culturelle vibrante. En effet, une autre étude réalisée par les AFA a permis de conclure que les employeurs attachent plus d'importance à la créativité chez un candidat qu'à toute autre qualité, y compris les compétences en lecture, en rédaction et en mathématiques.

Comme Cohen l'a fait remarquer, les gens qui sont créatifs le sont dans toutes les sphères de leur vie et ils sont attirés par les villes qui ont une vie artistique bien développée et diversifiée. Et les arts jouent également un rôle énorme dans l'éducation d'une main-d'œuvre créative. La recherche a démontré que les résultats de tests sont systématiquement meilleurs chez les étudiants qui participent à des activités artistiques, peu importe le niveau d'éducation ou de revenus de leurs parents. Même les hôpitaux ont constaté une amélioration dans les résultats d'intervention lorsqu'il y a une visite de musiciens le soir précédent : à Tallahassee, les scans ce récif pédiatriques effectués après de telles «interventions musicales» présentaient un taux de réussite de 90 %, permettant une économie moyenne de 567 \$ par patient. Les statistiques sont des moyens puissants de défendre les arts, particulièrement en termes économiques. Toutefois, nos conférenciers Cohen, Carleton et Pineau nous ont tous souligné que rien ne saurait remplacer un message d'une personne dont la vie a été touchée directement par une expérience artistique. Les lettres individuelles sont prises au sérieux, particulièrement par un gouvernement qui est sceptique devant les organisations; même un bref point de vue peut faire son effet s'il est écrit sur un ton affirmatif et personnel. Encouragez vos amis et vos proches aussi à faire valoir l'importance des arts auprès des politiciens de tous les partis. Lorsqu'une élection approche, il devient encore plus important de faire de la promotion auprès du public et des politiciens qui se battent pour obtenir des votes.

Pour d'autres conseils, veuillez lire l'article qui suit, intitulé Ambassadeur des arts : mode d'emploi, de David Brown. Vous trouverez les coordonnées de votre député sur le site de la Coalition canadienne des arts, au ([www.canadianartscoalition.com](http://www.canadianartscoalition.com)), et des ressources en matière de promotion sur les sites de la Conférence canadienne des arts, au [www.ccarts.ca](http://www.ccarts.ca), et d'Orchestres Canada, à ([www.orchestrescanada.org](http://www.orchestrescanada.org)).

## Ambassadeur des arts : mode d'emploi

– David G. Brown

L'OMOSC compte environ 1100 membres. Si chacun de nous écrivait ne serait-ce que quelques lettres par saison, nous donnerions un coup de pouce significatif à nos initiatives de promotion des arts. Bien qu'il soit parfois démoralisant de se sentir obligé de justifier son existence, certaines nouvelles récentes dans le monde et chez nous démontrent que les arts sont parfois encore perçus comme un luxe et une cible idéale pour les compressions dès qu'une crise fiscale se pointe à l'horizon. Il est donc très important que nous soyons proactifs et que nous fassions encore plus d'efforts dans ce domaine.

On nous demande presque quotidiennement de participer à la défense de telle ou telle cause. Et il y a tant de causes valables qu'on ne sait parfois plus où donner de la tête. On signe habituellement des pétitions en ligne auxquelles on nous demande parfois d'ajouter une ligne ou deux de notre propre cru.

Comme tout le monde est très occupé, le fait que vous preniez le temps d'écrire une lettre personnelle a beaucoup de poids, car c'est une indication claire de la force de vos convictions. Pour que vous vous donniez la peine d'écrire une lettre, il y a des chances que votre sujet vous passionne, et si votre lettre est convaincante, elle aura une résonance chez votre lecteur et donc plus d'effet qu'une pétition.

Voici quelques points à prendre en considération au moment d'écrire votre lettre :

- choisissez une personne, par exemple un politicien municipal, provincial ou fédéral, et adressez-vous à elle personnellement;
- soyez bref si vous le souhaitez, il n'est pas nécessaire que votre lettre soit longue, mais soyez respectueux, car vous cherchez à faire comprendre que vous êtes une personne sérieuse et sensée;
- présentez des arguments clairs et mûrement réfléchis;
- tâchez autant que possible de complimenter les gouvernements et les institutions auxquels vous vous adressez pour ce qu'ils font de bien. Montrez-leur que vous êtes sensible à leurs préoccupations (prudence fiscale, respect des budgets etc.) avant de les prendre à partie;
- incluez de la recherche ou une référence à de la recherche qui est convaincante;
- tenez-vous-en aux faits et évitez d'exagérer;
- donnez des exemples des avantages qui découleraient de vos suggestions ou des conséquences négatives qu'entraînerait la mise en œuvre des politiques auxquels vous vous opposez;
- donnez une touche personnelle à votre lettre en y incluant une histoire, une observation ou une anecdote qui illustre votre position;
- posez au moins une question qui exige une réponse.

## L'OMOSC réagit à la crise du Detroit Symphony Orchestra

Destinataire : Stanley Frankel, Président, Detroit Symphony Orchestra

Monsieur Frankel, Mesdames et Messieurs du conseil d'administration du Detroit Symphony,

Je vous écris au nom de l'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada (OMOSC), qui représente 1100 musiciens classiques professionnels membres de 20 orchestres canadiens. Nous sommes tout à fait conscients des effets qu'a eus la récession aux États-Unis, particulièrement sur l'industrie de l'automobile et donc vos recettes fiscales. Nous reconnaissons également le niveau d'excellence que votre orchestre a maintenu depuis un grand nombre d'années. En effet, le Detroit Symphony est reconnu de tous comme un des dix meilleurs orchestres aux États-Unis. Cet accomplissement exceptionnel est le fruit de décennies de dévouement, tant des membres du conseil que de la direction et des musiciens. Certains de nos membres ont joué fréquemment au sein du Detroit Symphony, et la situation actuelle de votre réputée institution nous inquiète. En effet, nous avons été troublés d'apprendre récemment que cet ensemble exceptionnel, que les autres orchestres ont tant admiré et envié, est maintenant dans une situation financière si difficile que son existence même est en grave danger.

Nous ne pouvons que vous enjoindre à faire tout votre possible pour convaincre votre conseil et votre communauté d'essayer de résoudre vos difficultés de façon créative et productive. Vos difficultés fiscales sont indéniables, mais la survie de l'orchestre est essentielle. Détroit a désespérément besoin de nouveaux modèles de réaménagement urbain et de renforcement économique. La créativité et l'inspiration sont des ingrédients essentiels de l'approche qui est requise.

Les arts font partie intégrante de ce processus, et votre conduite des affaires en cette période de transition peut faire en sorte que le Detroit Symphony survive et continue d'être une source d'inspiration et d'émerveillement pour les générations futures.

Les musiciens ne sont pas des travailleurs à la chaîne qu'on peut remplacer par des machines. Ils comptent les uns sur les autres pour créer un produit fini de la plus haute qualité. Ils sont donc aussi bons que leur maillon le plus faible. C'est pourquoi les grands orchestres sont si vigilants lorsqu'il s'agit de combler un poste et tentent par tous les moyens d'engager les meilleurs candidats possibles et de faire en sorte qu'ils restent à long terme. La stabilité interne présente des avantages très importants pour un orchestre, et votre demande d'éliminer les clauses relatives à la permanence de votre convention collective est un concept extrême et alarmant auquel tout musicien professionnel ne peut que s'opposer fermement. La mise en œuvre d'une telle idée aurait des effets très destructeurs sur le plan artistique, et le simple fait de la proposer dans le cadre de la négociation de votre convention collective illustre à quel point les préoccupations artistiques et d'affaires de votre organisation sont

probablement éloignées les unes des autres. Vous n'aurez peut-être plus jamais un grand orchestre si le moral des musiciens est détruit par des compressions excessives des salaires et de fortes réductions des conditions de travail. Il semble que les membres de votre orchestre sont conscients de vos contraintes financières et se sont montrés intéressés à discuter de solutions avec vous. Il est beaucoup plus difficile de rebâtir que de maintenir ce que vous avez déjà, mais si c'est là votre approche, la chute dramatique de la qualité qui s'ensuivra si jamais l'orchestre survit constituera une grande perte non seulement pour votre collectivité, mais aussi pour votre pays au grand complet.

En terminant, nous vous conjurons encore une fois de faire tout votre possible pour ne pas avoir à présider à la tragique disparition de votre orchestre.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

David Brown

\* \* \*

David,

Ne manquez pas de dire aux musiciens de l'OMOSC combien nous apprécions leur soutien. De se savoir appuyés par nos collègues non seulement des États-Unis, mais aussi du Canada nous aide dans notre combat.

Sachez que nous n'avons rien perdu de notre résolution même si nous en sommes à notre troisième semaine de grève. Elle ne sera pas courte, cette grève : la direction a déjà annulé des concerts. Mais avec l'aide de tous, nous continuerons de faire valoir à la direction de l'orchestre que, pour de nombreuses raisons, Detroit ne peut pas se permettre de perdre le DSO.

Merci encore d'avoir écrit cette excellente lettre à Stanley Frankel.

Avec mes meilleures salutations,  
Shelley Heron

DSO hautboïste et Webmestre pour les musiciens

## Le point sur la grève du DSO

– Shelley Heron au nom des musiciens  
du Detroit Symphony Orchestra

**A**u moment d'écrire ces lignes, nous entamons notre cinquième semaine de grève et notre sixième semaine sans salaire. Avec tant de questions en jeu pour le Detroit Symphony, mais aussi pour les autres orchestres, notre situation a attiré l'attention à l'échelle nationale. Plusieurs grands journaux ont publié des articles à notre sujet et une multitude de blogues se sont mis de la partie. Nous donnons des concerts que nous produisons nous-mêmes toutes les deux semaines. Nous jouons à guichets fermés, et WADL-38, une chaîne de télévision locale privée, retransmettra le 2 novembre notre concert qui a été diffusé en direct le 24 octobre. Nous continuerons à offrir de la musique classique de la plus haute qualité à notre collectivité.

Nous avons lancé un appel à l'action le 27 octobre pour de l'aide financière des autres orchestres de l'ICSOM, et plusieurs ont déjà répondu. Ce soutien sera essentiel, car nous avons l'impression que nous serons en grève pendant encore de nombreuses semaines. Aucune rencontre de négociation ni discussion n'est prévue à l'heure actuelle. Pour d'autres nouvelles, veuillez visiter notre site Web au ([www.detroitssymphonymusicians.org](http://www.detroitssymphonymusicians.org)). Un grand merci pour votre soutien continu.

## Les instruments à bord des avions : encore de la turbulence

– Matt Heller

**L**orsque le guitariste canadien David Carroll a constaté que sa plainte au sujet des dommages à son instrument ne donnait aucun résultat, il a opté pour la solution nucléaire : il a écrit et enregistré une vidéo musicale pour YouTube intitulée «United Breaks Guitars». Carroll est devenu instantanément célèbre, car la vidéo s'est propagée rapidement sur le Web et a soulevé l'indignation du public quant à l'irresponsabilité des lignes aériennes, à la mauvaise qualité de leur service à la clientèle et à l'incohérence de leurs politiques relatives aux instruments de musique.

Malgré le succès de Carroll, les musiciens canadiens ne se sont pas encore tournés massivement vers YouTube pour résoudre leurs problèmes avec le transport aérien. Mais nous avons nos raisons de nous plaindre. En effet, des étuis de violon et d'alto ont été refusés en raison de leurs dimensions, et des employés de bord ont exigé que des violoncellistes, qui avaient pourtant pris soin d'acheter un billet pour leur instrument, mettent ce dernier dans la soute à bagages. De plus, Air Canada limite le poids des bagages enregistrés à 32 kilos et, tout comme WestJet, laisse l'acceptation des contrebasses à la discrétion du personnel d'enregistrement. En conséquence, il n'est pas rare que des contrebassistes soient forcés de trouver d'autres arrangements et de rater leur vol. Lorsque leurs instruments sont acceptés, ils paient parfois des frais exorbitants, 300 \$ ou plus, pour bagages hors normes.

Pour les musiciens, le principal problème c'est l'incertitude découlant d'une politique qui est laissée à l'interprétation du personnel de bord et d'enregistrement. Le Congrès des États-Unis étudie actuellement un projet de loi, le H.R. 915 FAA Reauthorization Act, qui corrigerait la situation. Comme l'a écrit le directeur des relations avec le gouvernement à la FAM, Hal Ponder : «Le projet de loi du Sénat précise que tout instrument assez petit pour entrer dans un compartiment de rangement en cabine ou sous un siège sera accepté : cela élimine les dimensions précises qu'appliquent actuellement les lignes aériennes. Pour les instruments plus gros et qui sont fragiles, il sera possible d'acheter un billet, ce qui correspond à la politique déjà établie. En ce qui concerne les instruments qui doivent être enregistrés, ils pourront peser jusqu'à 165 livres et mesurer jusqu'à

150 pouces cubiques. C'est beaucoup plus généreux que ce qui est généralement admis actuellement ».

Malheureusement, le projet de loi n'a pas pu être adopté en raison d'autres considérations, et il sera examiné de nouveau après les élections de l'automne.

Le deuxième vice-président de l'OMOSC, David Brown, et le directeur associé de la Division des services symphoniques, Bernard Leblanc, eux-mêmes contrebassistes, ont tous les deux écrit des lettres et établi des contacts au sein des sociétés canadiennes de transport aérien, leur offrant d'élaborer des lignes de conduite similaires. Et ils encouragent les musiciens à transmettre leurs histoires afin qu'on puisse documenter l'application des politiques actuelles. Si vous préférez jouer votre histoire sous forme de vidéo YouTube, ils les accepteront également.

En attendant, les violoncellistes et contrebassistes s'ajustent peu à peu à la nouvelle réalité. Ainsi, des quatuors à cordes ont annulé des tournées en raison du coût prohibitif du cinquième billet d'avion pour le violoncelle. Plusieurs contrebassistes ont refusé des engagements et des auditions, et de plus en plus d'entre eux examinent les créations novatrices de gens comme Mario Lamarre, de Montréal, et James Ham, de Victoria; les deux ont mis au point des instruments ultralégers munis d'un manche amovible, simplifiant de beaucoup la question du transport aérien. Pour le moment, peut-être que la meilleure façon de retrouver sa contrebasse en un seul morceau après un vol consiste à l'apporter à l'aéroport en deux parties.

Vous aimeriez faire des commentaires à ce sujet où nous raconter une anecdote? Veuillez nous contacter par courriel, à <mheller@gmail.com>. Merci!

\* \* \*

[Signez la pétition en faveur du projet de loi de la FAA<afm.org/carryon>. – La rédaction]

## Le point sur le programme d'assurance instruments de l'OMOSC

Bert Walker

La date de renouvellement du programme d'assurance instruments de l'OMOSC est le 1<sup>er</sup> Décembre de chaque année. Le programme est repris intégralement cette année, si ce n'est quelques augmentations dans les limites des versements en cas d'accident. Les taux et les primes restent les mêmes que l'année dernière. Les membres de l'OMOSC continuent à profiter d'une réduction de prime.

Voici les principales caractéristiques du programme :

### Assurance instruments

Couverture tous risques : franchise de 500 \$ avec possibilité de la porter à 1000 \$

Dédommagement pour perte de valeur – conditionnel à une évaluation datant de moins de trois ans

1. La perte de valeur à la suite d'une réparation de dommages couverts. La police couvre la différence entre l'évaluation de votre instrument après et avant la réparation.

2. La différence de valeur si votre instrument est remplacé par un instrument dont la valeur est inférieure à celle qu'avait votre instrument avant les dommages.

Avenants pour :

- location d'instruments de remplacement – 7 500 \$
- instruments empruntés – 20 000 \$ (avis à l'assureur dans les 48 heures)
- instrument nouvellement acquis – 50 000 \$ pour 30 jours

### Responsabilité

- responsabilité civile des entreprises, 1 000 000 \$ par sinistre, 5 000 000 \$ globalement
- responsabilité civile des locataires, 100 000 \$
- franchise – 500 \$

### Prestation accident

Somme principale de 25 000 \$ (option de 50 000 \$).

\* \* \*

Depuis mai 2010, HED Insurance and Risk Services fait partie de Western Financial Group Insurance Solutions.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter par téléphone : Tim Der, 1-800-665-8990, poste 7650; par courriel : <tim.der@westernfgis.ca>, ou en ligne en faisant une demande au <www.westernfgis.ca>.

## Gare à la « police de la musique »

– Leonard Leibowitz

La FAM, ses sections locales et, particulièrement, les associations de musiciens d'orchestre symphonique ont peut-être trop bien réussi. Peut-être avons-nous si bien réglé les questions de base dans nos contrats collectifs que les musiciens peuvent maintenant se permettre le luxe de préoccupations artistiques. Quoi qu'il en soit, je propose que nous prenions un moment pour examiner une tendance apparue récemment que je trouve à la fois insidieuse et virulente.

Dans une rhétorique émaillée d'euphémismes tels que « leadership artistique » et « rehaussement de la qualité des prestations », certains musiciens tiennent des propos dignes d'Orwell lorsqu'ils parlent de veiller à ce que leurs collègues ou collègues éventuels soient vraiment « assez bons » pour jouer dans « leur orchestre ». D'ailleurs, un peu de cette idéologie s'est déjà insinuée dans certaines de nos conventions collectives.

Avant d'aller plus loin, je m'empresse de préciser que je ne parle pas ici des comités de révision par les pairs qui existent dans plusieurs orchestres. Ces comités n'ont ni l'autorité ni le pouvoir de lancer des mesures disciplinaires contre un musicien et encore moins d'initier son congédiement.

Cet article reflète plutôt ma préoccupation quant aux situations où un ou plusieurs musiciens, parfois à titre de membres d'un comité, participent à des activités qui mènent au congédiement de collègues ou qui en initient le processus. Il y a quelques années, les musiciens d'un orchestre avaient fait inclure dans leur convention collective une disposition prévoyant la mise sur pied d'un comité de «révision de la permanence». Selon cette disposition, les membres du comité d'audition devaient se réunir de nouveau avec le directeur artistique vers la fin de la période de probation du musicien pour déterminer s'il y avait lieu ou non de lui accorder la permanence. C'est assez inoffensif, n'est-ce pas? Sauf que cette même disposition permettait aux membres musiciens de voter en premier, et si le musicien n'obtenait pas un nombre minimum de voix à cette étape, le processus s'arrêtait là, sans que le directeur artistique, lui, ne puisse voter.

Or, il s'est trouvé que les deux premiers candidats à la permanence étaient une Afro-Américaine et un Américain d'origine japonaise. Ni l'un ni l'autre n'ont recueilli suffisamment de voix pour que le directeur artistique puisse avoir son mot à dire, et l'on a mis fin à leurs contrats. Les médias s'en sont donné à cœur joie. Mais, me direz-vous, peut-être ne s'agit-il que d'une malheureuse coïncidence; on ne peut sûrement pas mettre en cause tout un processus à cause d'une unique coïncidence, aussi fâcheuse soit-elle. Entendu, accordons le bénéfice du doute.

Quelques années plus tard, un autre orchestre a adopté une disposition similaire. Dans ce cas, le directeur artistique pouvait voter, mais en cas de désaccord entre lui et les musiciens, le vote de ces derniers l'emportait.

Cette fois, le candidat à la permanence était une première chaise que le directeur artistique avait recrutée dans un orchestre européen. Ce musicien avait un style de jeu particulier qui a apparemment soulevé une certaine controverse. En tout état de cause, il a démenagé toute sa famille aux États-Unis après avoir gagné l'audition pour le poste. Au cours de sa période de probation, il a pris connaissance du processus prévu dans la convention collective ainsi que du fait qu'un certain nombre de ses collègues n'appréciaient pas son jeu. Lorsqu'il en a parlé au directeur musical et lui a offert de modifier son style, le directeur lui a dit de n'en rien faire et l'a assuré qu'il ne courait aucun risque quant à sa permanence. Ai-je besoin de vous raconter la fin de l'histoire?

Enfin, dans une récente rencontre commanditée par une fondation caritative qui soutient généreusement les arts, on a soulevé la question du rôle que jouent les premières chaises et même les membres sans titre dans l'évaluation des autres membres de l'orchestre. Certains ont suggéré un système d'«avertissement par les pairs» dans lequel des collègues prendraient l'initiative d'en avertir d'autres que la qualité de leur travail pose problème. Et dites-moi, je vous le demande, ce qui arriverait dans un tel système si le musicien averti ne démontrait pas suffisamment d'«amélioration» pour satisfaire ses collègues?

Si les musiciens sont chargés de l'évaluation de leurs collègues, quelle atmosphère de travail y aura-t-il dans les

orchestres? Comment se sent-on quand tout le monde surveille tout le monde? Quel effet cela aurait-il sur la solidarité que la FAM et les associations de musiciens ont tant travaillé à inculquer dans les orchestres et qui s'est avérée un élément-clé dans la réussite des négociations?

Est-ce qu'un tel système et ses inévitables conséquences rehaussent la satisfaction au travail? Je ne le crois pas. Je ne cherche d'aucune façon à remettre en question la valeur des mécanismes qui permettent aux musiciens d'avoir un mot à dire dans les décisions artistiques et même de renverser les décisions qui sont clairement abusives. Là aussi, le syndicat et les musiciens ont très bien réussi. Nous participons de façon significative au processus d'embauche par l'entremise de nos comités d'audition, et nos systèmes de révision par les pairs en cas de non-renouvellement sont pour ainsi dire uniques dans le monde industriel. Pourquoi ne serait-ce pas suffisant?

En ce qui concerne les auditions, à de rares exceptions près, c'est le directeur musical qui prend la décision définitive une fois que les finalistes ont été choisis. C'est une de ses fonctions essentielles.

Et c'est au directeur musical que revient l'initiative dans les cas de non-renouvellement pour raisons musicales. Là aussi, c'est une partie essentielle de son travail. Si le comité de révision par les pairs croit que le directeur musical se trompe, il peut mettre fin au processus. Mais le fait que ces comités appuient les décisions des directeurs musicaux dans 80 % des cas démontre que, de manière générale, ces derniers font bien leur travail.

Le rôle du directeur musical inclut la capacité à prendre des décisions relatives à son personnel. D'ailleurs, avec les années, presque tous les grands orchestres en viennent à porter la marque d'un chef qui a été particulièrement remarquable. Jouer sous la baguette de ces chefs n'a pas toujours été facile, mais au moins les musiciens se sentaient libres d'exprimer leurs doléances entre eux, ce qui a grandement contribué au moral et à l'unité des troupes. Est-ce que le fait d'investir une seule personne de tant d'autorité donne des résultats parfaits? Bien sûr que non. Mais avec de bons mécanismes de protection, cela vaut beaucoup mieux qu'un système qui met les musiciens en opposition les uns contre les autres.

À ma connaissance, personne n'a encore suggéré que les musiciens prennent l'initiative en matière de congédiement d'un collègue. Dans la grande majorité de ces cas, nous laissons la décision définitive entre les mains d'une personne, soit un arbitre, sans même se garder la possibilité de mettre la décision de côté si nous la croyons erronée.

En bout de ligne, ma grande préoccupation c'est qu'un système dans lequel des musiciens prennent le sort d'autres musiciens dans leurs mains, sans initiative de la direction, affaiblira gravement ou détruira le collectivisme qui est le fondement même du mouvement syndical. J'espère que nous ne laisserons pas la «police de la musique» prendre la place de notre solidarité et de tout ce qu'elle nous a apporté.

## Des tableaux des salaires nouveaux et améliorés

– Francine Schutzman

**A**ux conférences de l'OMOSC, de l'ICSOM et de la ROPA l'été dernier, les délégués ont entendu parler de changements intéressants dans les tableaux des salaires, entre autres dans la façon dont nous pourrions les utiliser pour nos négociations et nos relations publiques. Il sera notamment possible de les remplir en ligne et, une fois remplis, de les voir sur le Web. Les délégués trouveront les instructions sur YouTube. Ils n'auront qu'à entrer un mot de passe (obtenu auprès de Joel Lefevre de la DSS) afin de recevoir une copie des instructions sur vidéo. Ils pourront apporter des changements au fil des besoins et, s'il y a lieu, entrer des corrections dans les données existantes.

Les musiciens qui le souhaitent pourront encore obtenir un tableau en version papier.

En plus de contenir des données plus à jour, les tableaux seront des outils encore plus précieux qu'avant. Par exemple, nous pourrions faire défiler tous les orchestres et, aux moyens d'onglets, accéder à leurs données de 1998–1999 à 2009–2010. Les données sont téléchargeables, mais leur accès fera l'objet d'un contrôle (adressez-vous à votre délégué de l'OMOSC). Les changements dans les données seront publiés rapidement, et ce sera facile de les voir, de les analyser et de les utiliser. Par exemple, il sera possible de comparer l'augmentation des salaires dans les orchestres avec la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) au cours d'une période donnée. Une analyse effectuée à titre d'échantillon a déjà révélé que l'IPC a progressé de 19,2 % au cours des 10 dernières années alors que les salaires des membres de l'OMOSC n'ont augmenté que de 14,35 %. L'étude a également démontré que les orchestres qui enregistrent les plus gros déficits ne sont pas nécessairement ceux qui versent les plus gros salaires. Il sera également facile d'extraire une ligne en particulier (par exemple, le salaire de base ou la durée de la saison) et d'en calculer la moyenne pour les orchestres inscrits. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la refonte des tableaux, mais particulièrement à David Herring, du Minnesota Orchestra.

## De nos archives

Recueilli par Robert Fraser

Mes salutations à mes collègues – Steve Mosher (ancien rédacteur en chef d'*Una Voce*) et moi-même créons actuellement des archives électroniques indexées de toutes les publications de l'OMOSC depuis notre tout premier bulletin (vol. 1 n° 1 – décembre 1976). En voici quelques petits extraits.

- Rapport de la première réunion de délégués datant de 1974, c'est-à-dire deux ans avant la première réunion officielle de l'OMOSC. On y a traité d'établissement de normes de travail et de procédures d'audition, de l'importance d'avoir un mot à dire dans le choix des chefs d'orchestre et d'établir une bonne communication entre les musiciens d'orchestre symphonique au Canada.

- La reproduction d'un article tiré du Winnipeg Free Press, datant du 22 novembre 1976. L'article portait sur la démission de quatre des 12 membres du Conseil des arts du Manitoba en protestation contre une compression de 2 % dans le budget du Conseil. Sur un total de 9 millions de dollars alloué aux affaires culturelles au Manitoba, le Conseil des arts fonctionnait avec un budget de 535 000 \$.
- Le résumé d'une discussion qui a eu lieu à la première conférence de l'OMOSC, en août 1976, portant sur les procédures d'audition, incluant :
  - le droit de veto du chef d'orchestre;
  - les coûts prohibitifs liés aux déplacements pour les auditions;
  - le droit des chefs de tenir des auditions à l'extérieur de la ville;
  - le vote silencieux ou la discussion après chaque candidat?
  - l'utilisation, parfois abusive, des écrans aux auditions;
  - l'interruption des auditions est-elle appropriée dès lors qu'on retient un candidat canadien?

### UNA VOCE

La bulletin officielle de l'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada, *Una Voce* est publié deux fois par année, à la fois en français et en anglais. La date limite pour la réception du contenu non traduit est le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur le site Web de l'OMOSC, sous la rubrique « Ressources » à (<http://www.ocsm-omosc.org>). Collaborateurs à cette édition : David Brown, Robert Fraser, Barbara Hankins, Matt Heller, Shelley Heron, Leonard Liebowitz, Francine Schutzman, et Bert Walker.

#### Comité exécutif de l'OMOSC

Présidente (2009–2011)	Francine Schutzman
1 <sup>ère</sup> vice-président (2010–2012)	Matt Heller
2 <sup>e</sup> vice-président (2009–2011)	David Brown
Secrétaire (2010–2012)	Robert Fraser
Trésorier (2010–2012)	Greg Sheldon

Rédactrice en chef	Barbara Hankins
Administrateur de la banque de données	Stefan Jungkind
Webmestre	Ken MacDonald

#### Délégués des orchestres membres

Calgary Philharmonic Orchestra	Matt Heller
Canadian Opera Company Orchestra	Liz Johnston
Edmonton Symphony Orchestra	Edith Stacey
Hamilton Philharmonic Orchestra	Elspeth Thomson
Kitchener-Waterloo Symphony Orchestra	Rachel Thomas
National Arts Centre Orchestra	David Thies-Thompson
National Ballet of Canada Orchestra	Mark Rogers
Orchestra London Canada	Marie Johnson
Orchestre Métropolitain	Monique Lagacé
Orchestre Symphonique de Montréal	Alison Mah-Poy
Orchestre Symphonique de Québec	Charles Benaroya
Regina Symphony Orchestra	Gary Borton
Saskatoon Symphony Orchestra	Arlene Shiplett
Symphony Nova Scotia	Kirsty Money
Thunder Bay Symphony Orchestra	Erin Brophey
Toronto Symphony Orchestra	Leslie Knowles
Vancouver Symphony Orchestra	Olivia Blander
Victoria Symphony	Mary Rannie
Windsor Symphony Orchestra	Julie Shier
Winnipeg Symphony Orchestra	Arlene Dahl

Composition : Steve Izma, Kitchener, Ontario

Traduction : Monique Lagacé